



**Service Enfance**

7 rue des Glycines- La Verrie  
85130 CHANVERRIE

**Organisation des départs des enfants – Transfert de responsabilité**

**AUTORISATION DE DÉPART SEUL POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS (ET/OU CLASSE DE CP)**

Dans le cas où **vous autorisez** votre(vos) enfant(s) à partir seul à l'issue d'un temps d'accueil périscolaire, extrascolaire, vous devez obligatoirement joindre cette autorisation dûment remplie au **Dossier Commun d'Inscription**.

**Je soussigné(e)..... en qualité de Père – Mère – Tuteur\***

**Autorise (nom- prénom du mineur) ..... né(e).....**

à quitter seul la Maison de l'Enfance à l'issue des temps d'activités périscolaires ou Accueil de Loisirs.

L'autorisation est valable à partir du ..... jusqu'au .....

L'enfant doit avertir de son départ l'animateur de pointage et attendre sa validation pour quitter la structure.

**La municipalité souhaite attirer votre attention sur VOTRE RESPONSABILITE sur le temps de trajet et sur le temps passé à la maison sans personnes majeures.**

**Même absent de la maison, vous êtes responsable.**

Fait à ... .., le .....

Signature

*(\*) rayer la mention inutile*